# DÉFINITION DE L’ÉPREUVE DE MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUE-CHIMIE AU CAP

# ANNEXE II arrêté du 30 avril 2019

## Objectifs de l’épreuve

L’épreuve de mathématiques et physique-chimie a pour objectif d’évaluer le niveau de maîtrise des compétences du programme atteint par le candidat, notamment :

* rechercher, extraire et organiser l’information ;
* proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité ;
* expérimenter, utiliser une simulation ;
* critiquer un résultat, argumenter : contrôler la vraisemblance d’une hypothèse, mener un raisonnement logique et établir une conclusion ;
* rendre compte d’une démarche, d’un résultat, à l’oral ou à l’écrit en utilisant des outils et un langage appropriés.